

Prix du médicament : une baisse sur fond de polémique

Compte Test - 2013-10-21 10:54:00 - Vu sur pharmacie.ma

Vers la mi-septembre, le ministère de la Santé a annoncé au «Matin» la baisse des prix de 1 000 médicaments, notamment les antidouleurs, les antibiotiques, les antidiabétiques et les traitements des maladies cardiovasculaires.

Abdelhakim Zalim, chef de division de la pharmacie à la Direction du médicament et de la pharmacie relevant du ministère, avait d'ailleurs annoncé dans les colonnes du même journal que le ministère est actuellement «en phase de finalisation de ce décret qui sera publié très prochainement dans le Bulletin officiel».

Seulement l'élaboration de ce projet de décret ne reçoit pas l'assentiment des industriels du médicament. Dans un communiqué publié fin septembre, trois associations représentant le secteur de l'industrie pharmaceutique, notamment l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP), ont fait part de leur «étonnement» et de leur «inquiétude» au sujet de ce décret «élaboré unilatéralement par le ministère de la Santé».

En un mot, ils jugent cette démarche «non consensuelle, partielle et contraire aux principes de la transparence et de la concertation qui ont toujours caractérisé les échanges entre eux et le ministère».

Quelques jours plus tard, les pharmaciens brisent le silence et apportent un démenti. «La Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) a été frustrée de lire dans les journaux que les industriels n'ont pas été concertés et qu'ils ne sont pas au courant du projet de décret alors qu'ils ont assisté à toutes les réunions (pendant deux années) avec le ministère de la Santé et le secrétaire général», lit-on dans leur communiqué.

Mieux, précisent-ils, les industriels «étaient les premiers à signer un accord avec le ministre, suivi de plusieurs sorties médiatiques annonçant en fanfare qu'ils ont fait un geste citoyen», poursuit le document. Les pharmaciens d'officine vont même jusqu'à déclarer «qu'un jeu malsain et machiavélique est en train d'être orchestré par les industriels du médicament.»

Les industriels du médicament vont-ils appliquer la baisse des prix une fois que la mesure entrera en vigueur ? La réponse à cette question est prématurée.

En tout cas, du côté des pharmaciens, on souhaite prendre les devants pour parer à toute éventualité. «Nous allons envoyer un courrier à tous les ministères concernés et à la primature, des lettres d'explications à tous les walis et gouverneurs et des lettres de mise en demeure contre d'éventuelles ruptures de stocks de médicaments par les laboratoires pharmaceutiques.

Les industriels n'ont pas le droit de prendre en otage le citoyen et mettre en péril sa vie avec des ruptures de stock programmées comme paru dans certains organes de presses», a indiqué au «Matin» Amri Oualid, président de la FNSPM.